



Conseil Municipal
de la commune de Clermont l'Hérault

Séance du mercredi 24 mai 2023 à 18h
Salle Georges Brassens

Conseillers Municipaux en exercice : **29**

Conseillers Municipaux présents ou représentés : **27**

Date de la convocation :

17 mai 2023

Délibération n° DCM23-05-24P9

Ressources humaines – Modification du tableau des emplois

Le quorum est atteint.

Présents :

M. Gérard Bessière, *Maire, Président de la séance,*

M. Jean-Marie Sabatier, Mme Isabelle Le Goff, M. Georges Elnecave, Mme Elisabeth Blanquet, M. Jean-Luc Barral et Mme Véronique Delorme, *Adjoints,*

M. Jean-Jacques Pinet, M. Georges Bélart, Mme Corinne Gonzalez, M. Patrick Javourey, Mme Joëlle Mouchoix, Mme Hélène Cinési, M. Michaël Deltour, Mme Louise Jaber, M. Jean Garcia, Mme Marie Passieux, Mme Claude Blaho-Poncé, M. Franck Rugani et M. Michel Vullierme, *Conseillers municipaux,*

Absents :

Mme Michelle Guibal, M. Jean François Faustin, Mme Catherine Klein, Mme Rosemay Crémieux, M. Stéphane Garcia, Mme Paquita Médiani, Mme Claudine Soulairac, M. Salvador Ruiz et M. Laurent Dô.

Procurations :

Mme Michelle Guibal à Mme Véronique Delorme

M. Jean François Faustin à M. Jean-Marie Sabatier

Mme Catherine Klein à Mme Joëlle Mouchoix

Mme Rosemay Crémieux à Mme Corinne Gonzalez

M. Stéphane Garcia à Mme Hélène Cinési

Mme Paquita Médiani à Mme Marie Passieux

Mme Claudine Soulairac à M. Michel Vullierme

Rapporteur : Mme Corinne Gonzalez

Conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

En prévision des avancements de grade et afin d'assurer le bon fonctionnement des services, il est nécessaire de modifier le tableau des emplois avec la création de 2 postes à temps complet sur la filière administrative : adjoint administratif principal de 1^{ère} classe.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- de modifier le tableau des emplois avec la création de deux postes d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps complet ;
- d'autoriser M. le Maire à engager toute démarche et à signer tout document ou acte se rapportant à l'objet de la délibération.

Cette proposition sera présentée en séance de la commission Ressources et moyens du 17 mai 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE de modifier le tableau des emplois avec la création de deux postes d'adjoint administratif principal de 1ère classe à temps complet,

AUTORISE M. le Maire à engager toute démarche et à signer tout document ou acte se rapportant à l'objet de la délibération.

Secrétaire de séance,

Louise JABER

Maire et président de séance,



Gérard BESSIÈRE